



CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 15 Avril 2022

A 20h30

En mairie de Féricy

Ordre du Jour :

- I. **Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2021 – Délibérations**
- II. **Affectation du résultat 2021 sur l'exercice 2022 - Délibérations**
- III. **Vote des taux d'imposition pour 2022 - Délibérations**
- IV. **Approbation BP 2022 - Délibérations**
- V. **Octroi des subventions aux associations pour 2022 - Délibérations**
- VI. **Demande de subvention FER 2022 - Délibérations**
- VII. **Tarifs des nouveaux goodies - Délibérations**
- VIII. **Renouvellement de la convention avec le SDESM pour la maintenance de l'éclairage public 2023-2026 – Délibérations**
- IX. **Approbation de la stratégie financière pour la modernisation des installations d'éclairage public proposée par le SDESM au travers d'un prêt « intracting » auprès de la Banque des Territoires - Délibérations**
- X. **Remplacement de Mme Frédérique Hall au SMEP ABC – Délibérations**
- XI. **Approbation de la modification des statuts du SIRP - Délibérations**
- XII. **Questions diverses**

Présents :

ALLEYRAT Paul, BOURGES Manel, CARPENTER Paddy, DESPOTS Hervé, DJORDJEVIC Cécile, FOURGOUX Catherine, GARNOTEL Virginie, GERMAIN Jean-Luc, ROCHER Catherine

Absents excusés :

FONTAINE Corentin qui a donné pouvoir à GERMAIN Jean-Luc
HAMEON Yoann qui a donné pouvoir à ALLEYRAT Paul

Absente :

MENET Sophie

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter

DESPOTS Hervé est désigné secrétaire de séance

Les membres du conseil approuvent et signent le compte-rendu du conseil du 18 février 2022

I. Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2021– Délibération

Délibérations n°2022-08 (CG) et n°2022-09 (CA)

En dépenses de fonctionnement, le réalisé 2021 s'élève à 546 163.74€

Et se répartit ainsi :

| | |
|---|-------------|
| - Charges à caractère général | 129 467.74€ |
| - Charges de personnel et frais assimilés | 159 680.98€ |
| - Atténuation de produits | 45 967.36€ |
| - Autres charges de gestion courante | 140 552.74€ |
| - Charges financières | 9 782.04€ |
| - Charges exceptionnelles | 933.98€ |
| | |
| - Dotations aux amortissements | 7 473.62€ |
| - Opérations d'ordre de transfert entre section | 52 405.28€ |

En recettes de fonctionnement, le réalisé 2021 s'élève à 588 746.75€ auquel il faut rajouter le reliquat 2020 (119 893.04€), ce qui nous amène à un montant de recettes de fonctionnement à 708 639.79€

Qui se répartit ainsi :

| | |
|---------------------------------------|-------------|
| - Atténuations de charges | 2 035.43€ |
| - Produits des services du domaine | 56 035.50€ |
| - Impôts et taxes | 400 699.00€ |
| - Dotations et participations | 86 774.21€ |
| - Autres produits de gestion courante | 602.49€ |
| - Produits exceptionnels | 42 600.12€ |
| | |
| - Résultat de fonctionnement reporté | 119 893.04€ |

En dépenses d'investissement, le réalisé 2021 s'élève à 573 009.04€ auquel il faut rajouter le reliquat 2020 (393 759.23€), ce qui nous amène à un montant de dépenses d'investissement à 966 768.27€

Qui se répartit ainsi :

| | |
|--|-------------|
| - Emprunts et dettes assimilées | 30 783.62€ |
| - Immobilisations incorporelles | 33 018.72€ |
| - Immobilisations corporelles | 57 585.39€ |
| - Immobilisations en cours | 203 641.59€ |
| | |
| - Solde d'exécution de la section investissement | 393 759.23€ |

En recettes d'investissement, le réalisé 2021 s'élève à 1 120 631.46€ auquel il faut rajouter le besoin d'autofinancement (378 042.76€) ce qui nous amène à un montant de recettes d'investissement à 1 498 674.22€

Qui se répartit ainsi :

| | |
|---|-------------|
| - Dotations, fonds divers | 91 138.83€ |
| - Subventions d'investissement | 179 107.63€ |
| - Emprunts et dettes assimilées | 797 979.72€ |
| | |
| - Opérations d'ordre de transferts entre sections | 52 405.28€ |
| | |
| - Excédents de fonctionnement capitalisés | 378 042.76€ |

De façon plus synthétique :

Section de FONCTIONNEMENT :

| | PREVISIONS | REALISATIONS |
|----------|-------------|--------------|
| DEPENSES | 721 744.11€ | 546 163.74€ |
| RECETTES | 721 744.11€ | 588 746.76€ |

| | |
|-------------------------------|---------------------|
| Résultat de l'exercice | + 42 583.01€ |
| Résultat 2020 | +119 893.04€ |

| | |
|--|----------------------------|
| <u>Excédent de fonctionnement</u> | <u>+162 476.05€</u> |
|--|----------------------------|

Section d'INVESTISSEMENT :

| | PREVISIONS | REALISATIONS |
|----------|---------------|---------------|
| DEPENSES | 1 565 008.07€ | 573 009.04€ |
| RECETTES | 1 565 008.07€ | 1 498 674.22€ |

| | |
|-------------------------------|---------------------|
| Résultat de l'exercice | +925 665.18€ |
| Résultat 2020 | -393 759.23€ |

| | |
|---|----------------------------|
| <u>Excédent d'investissement</u> | <u>+531 905.95€</u> |
|---|----------------------------|

RESULTAT DE CLÔTURE 2021 694 382.00€

Par délibération et à l'unanimité, les membres du conseil approuvent le compte de gestion 2021 tenu par le trésorier général

Puis comme la réglementation l'exige, après que M. le maire ait quitté la salle, les membres du conseil approuvent, par délibération et à l'unanimité, le compte administratif (identique au compte de gestion) 2021 tenu par le service finances.

II. Affectation du résultat 2021 sur l'exercice 2022 – Délibération

Délibération n°2022-10

Au vu des résultats budgétaires de l'exercice 2021, par délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, les élus décident d'affecter les excédents 2021 de la manière suivante sur l'exercice 2022 :

- 531 905.95€ au compte de recettes d'investissement R001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »
- 162 476.05€ au compte de recettes de fonctionnement R002 « Solde de fonctionnement reporté »

III. Vote des taux d'imposition pour 2022 – Délibérations

Délibération n°2022-11

M. le maire rappelle que la commune n'a pas augmenté les impôts depuis 2017. En 2017, les élus avaient voté une augmentation de 0.50 point sur la Taxe d'habitation et de 1 point sur la taxe foncière bâti.

Il rappelle que la commune ne vote plus que sur 2 taux : la taxe foncière bâti et sur la taxe foncière non bâti

Il précise que des simulations ont été faites :

- Une augmentation d'1% sur ces 2 taxes engendrerait un surplus de 2 687€ à reporter sur l'ensemble des foyers
- Une augmentation d'1 point sur ces 2 taxes engendrerait un surplus de 6 719€ à reporter sur l'ensemble des foyers

M. le maire rappelle que la commune a dû prendre en charge un second agent technique à temps complet, qu'il a fallu remettre en conformité le système informatique de la mairie (mise aux normes, sauvegarde) avec la signature d'un contrat de maintenance. Il rappelle également les augmentations bien connues de tous : combustibles, énergie, carburant, matériaux.

M. le maire a effectué une simulation à titre personnel : pour 1 point d'augmentation, l'augmentation serait d'environ 16 euros par an

Après discussion, par délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, les élus décident l'augmentation de 1 point de la Taxe Foncière Bâti et de la Taxe Foncière Non Bâti soit 2.5% d'augmentation pour l'année 2022.

IV. Approbation du BP 2022

Délibération n°2022-12

Le Budget Primitif 2022 se présente ainsi dans les grandes lignes :

Dépenses d'investissement :

| | |
|-------------------------------|-------------|
| Emprunt en euros | 45 503.99€ |
| Immobilisations incorporelles | 99 165.67€ |
| Immobilisations corporelles | 187 141.53€ |
| Immobilisations en cours | 551 601.59€ |

Recettes d'investissement :

| | |
|--|-------------|
| Dotations, fonds divers et réserves | 90 149.20€ |
| Subventions d'investissement | 224 638.74€ |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections | 100.00€ |
| Virement de la section de fonctionnement | 36 888.89€ |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | 531 905.95€ |

Dépenses de fonctionnement :

| | |
|--|-------------|
| Charges à caractère général | 290 862.97€ |
| Charges de personnel et frais assimilés | 166 720.00€ |
| Atténuations de produits | 46 600.00€ |
| Autres charges de gestion courante | 139 720.98€ |
| Charges financières | 6 799.13€ |
| Charges spécifiques | 58.00€ |
| Dotations aux amortissements, aux dépréciations et au provisions | 7 205.80€ |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections | 100.00€ |
| Virement à la section d'investissement | 36 888.89€ |

Recettes de fonctionnement :

| | |
|---|-------------|
| Atténuation de charges | 400.00€ |
| Produits des services du domaine et ventes diverses | 16 998.00€ |
| Impôts et taxes | 40 000.00€ |
| Fiscalité directe | 374 345.22€ |
| Dotations et participations | 84 351.48€ |
| Autres produits de gestion courante | 16 385.02€ |
| Résultat de fonctionnement reporté | 162 476.05€ |

Le budget 2022 de la commune s'équilibre donc à hauteur de 883 412.78€ en investissement et 694 955.77€ en fonctionnement.

Par délibération et à l'unanimité, les membres du conseil approuvent le Budget Primitif 2022.

V. Octroi des subventions aux associations pour 2022 – Délibérations

Délibération n°2022-13

M. le maire rappelle que nous avons réceptionné 7 demandes de subvention : 5 associations extérieures et 2 associations fériciennes.

Il rappelle également que la commission Finances s'est réunie le mardi 15 mars à 9h en mairie de Féricy pour discuter des différents dossiers.

Au vu des finances de la commune, la commission a envisagé de privilégier les 2 associations fériciennes et de suspendre au moins pour cette année les subventions aux associations extérieures et de verser une subvention à hauteur de 600€ pour l'ACCAF et une subvention à hauteur de 1 400€ pour FCL.

M. le maire précise qu'en tant que membre de l'association FCL, il s'abstiendra sur le vote d'une subvention à cette association et invite les élus qui seraient également membre d'une association ayant déposé une demande de subvention de s'abstenir.

Par délibération et à 10 voix pour et 1 abstention (M. Despots : adhérent), les élus suivent la proposition de la commission finances : l'association ACCAF percevra une subvention à hauteur de 600€ pour l'année 2022

Par délibération et à 8 voix pour et 3 abstentions (Mme Djordjevic, Mme Fourgoux et M. Germain : adhérents), les élus suivent la proposition de la commission finances : l'association FCL percevra une subvention à hauteur de 1 400€ pour l'année 2022

VI. Demande de subvention FER 2022 – Délibérations

Délibération n°2022-14

M. Le maire rappelle que depuis 2016, le Département aide au travers du Fonds d'Equipement Rural, les communes de moins de 2 000 habitants. Et que tout projet en investissement y est éligible.

Le taux de la subvention est de 50% maximum appliqué à un montant subventionnable plafonné à 100 000€ HT.

Au vu des projets 2022 et 2023, il propose de demander un subventionnement des dépenses suivantes :

- remplacement des volets de l'école (travaux de remplacement prévus sur 2 ans)
- pose de grilles sur le muret d'enceinte du parc du Domaine (pour finaliser le travail des bénévoles)
- création d'une place de retournement devant la mairie (aménagement indispensable pour les livreurs et les services postaux)
- création d'un parking devant la salle de la Source (environ 6 places)

- création d'une jonction entre l'allée de la mairie avec celle de la salle de la source et celle de l'église pour permettre aux fériciens d'accéder en toute sécurité entre ces bâtiments communaux (actuellement surface instable : pavés, portion enherbée...)
- remise en état de la pilasse du cimetière (pour des raisons de sécurité, il est impératif de remettre en état la pilasse du cimetière qui a dû être percutée par un gros véhicule et qui risque de s'écrouler)
- traversée sous chaussée pour alimenter les services techniques en fibre
- création d'un abri aux Trois tilleuls (pour que les enfants qui attendent le bus puissent le faire à l'abri du vent et de la pluie)
- Projecteur de l'église (remise en fonction)

Le montant prévisionnel de ces opérations est le suivant :

| | |
|-----------|------------|
| Total HT | 69 852.55€ |
| TVA 20% | 13 970.51€ |
| Total TTC | 83 823.06€ |

Le financement serait le suivant :

| | |
|--|------------|
| Subvention Conseil Départemental FER | 34 926.27€ |
| Part communale – Autofinancement | 34 926.28€ |
| TVA 20% à provisionner | 13 970.51€ |
| Montant total restant à la charge de la collectivité | 48 896.79€ |

A préciser que les travaux pouvant être réalisés dans un délai de 2 ans après l'accord de subvention, les différentes dépenses seront étalées sur ces 2 années et ont été intégrées dans le tableau des projets en cours et à venir.

Par délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, les élus approuvent l'ensemble des opérations présentées et autorisent M. le maire à déposer le dossier de subvention « Fonds d'Équipement Rural 2022 » auprès du Conseil Départemental de Seine et Marne.

VII. Tarifs des nouveaux goodies – Délibérations

Délibération n°2022-15

Lors du dernier conseil municipal, Mme Fourgoux avait informé le conseil que M. Barué, ancien féricien et propriétaire de la librairie d'Héricy avait généreusement offert des goodies (cartes postales, assiettes, dessous de plats) à l'effigie de Féricy au profit du financement de la Restauration de la Toiture de l'Eglise

Par délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, les tarifs suivants pour ces nouveaux goodies seront appliqués :

- Dessous de plat : 15€
- Assiette décorative : 12€
- Carte postale avec enveloppe : 4€
- Lot de 4 cartes postales avec enveloppe : 5€

VIII. Renouvellement de la convention avec le SDESM pour la maintenance de l'éclairage public 2023-2026 – Délibérations

Délibération n°2022-16

Considérant que la commune est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM).

Considérant que le SDESM coordonne l'actuel groupement de commande pour l'entretien et la maintenance de l'éclairage public qui s'achève le 31/12/2022

Considérant que le SDESM propose de relancer un nouveau groupement de commande à l'échéance du précédent et d'en assurer la coordination pour 4 ans (du 01/01/2023 au 31/12/2026)

Considérant que la commune a un besoin propre de maintenance du réseau d'éclairage public sur son territoire, et qu'il serait opportun pour elle d'adhérer à ce groupement pour bénéficier de cette mutualisation et des effets de la massification d'une telle démarche de regroupement

Les membres du conseil par délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, autorisent M. le maire à signer la convention de renouvellement de la maintenance de l'éclairage public avec le SDESM.

IX. Approbation de la stratégie financière pour la modernisation des installations d'éclairage public proposée par le SDESM au travers d'un prêt « intracting » auprès de la Banque des Territoires – Délibérations

Délibération n°2022-17

M. le maire fait part au conseil municipal de la stratégie financière proposée par le SDESM par le biais de la contraction d'un prêt Intracting :

« Afin de financer les opérations de modernisation de l'éclairage public, le SDESM entend conclure avec la Banque des territoires un prêt financier « intracting » d'un montant d'1.6 millions d'euros.

Le SDESM supportera seul la charge des intérêts, et proposera aux communes de bénéficier de ce fonds par l'intermédiaire d'avances remboursables.

Ces avances remboursables contribueront au financement du coût global HT des travaux éventuellement réduits des différents fonds de concours et subventions obtenues.

La date de commencement de remboursement des avances au SDESM débutera 1 an après la décision de réception des travaux, à raison d'un versement par an.

La durée de remboursement de l'avance sera déterminée en fonction du temps de retour sur investissement net, mais ne pourra pas excéder 13 ans. L'échéancier de remboursement sera réalisé sur la base des économies d'énergies prévisibles et du montant définitif des travaux. »

Suite à la réception du coût des travaux concernés par le programme de modernisation des installations d'éclairage public et de réduction de la pollution lumineuse, les calculs réalisés permettent d'affirmer que la commune de Féricy pourrait bénéficier de ce dispositif de financement sans coût supplémentaire puisque l'économie réalisée permettrait de rembourser les annuités d'emprunt.

Même si la convention du SDESM n'a pas été réceptionnée, les élus à l'unanimité des membres présents et représentés, approuvent la stratégie financière proposée par le SDESM et autorisent M. le maire à signer la convention et toutes les pièces nécessaires s'y rapportant dès réception

X. Remplacement de Frédérique Hall au SMEP ABC – Délibérations

Délibération n°2022-18

Suite à la démission de Mme Hall Frédérique, il semble que son remplacement n'ait pas été effectué au sein du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation Almont Brie Centrale (SMEP ABC).

Par délibération et à l'unanimité des membres présentes et représentés et après proposition de leur candidature, sont nommés :

- M. Haméon Yoann, titulaire
- M. Alleyrat Paul, suppléant

XI. Approbation de la modification des statuts du SIRP – Délibérations

Délibération n°2022-07

Monsieur le maire prend lecture des articles modifiés des statuts du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Machault Féricy.

Concernant l'article 2, la modification porte sur la suppression de la construction de cantine scolaire. Ainsi, chaque commune reprend cette compétence et peut construire sa propre cantine sur sa commune.

Concernant l'article 8, la modification porte sur le changement de trésorerie. En effet, suite à la fermeture du trésor Public du Châtelet-en-Brie, le SIRP est rattaché à la trésorerie de Melun Val de Seine

Concernant l'article 15, porte sur la cantine de Machault qui a été financée par les 2 communes dans le cadre du SIRP. En cas de dissolution, le bâtiment de la cantine étant sur la commune de Machault, cette dernière conservera ce bien mais devra rembourser la quote-part financée par la commune de Féricy.

Par délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, les élus acceptent la modification des statuts du SIRP Machault Féricy.

XII. Questions diverses

- Travaux de la nouvelle mairie :
 - Mairie : il reste très peu de réserve, hormis la rampe PMR. M le maire précise que dans le marché, le garde-corps n'était pas prévu. En effet, en accord avec l'architecte son prédécesseur avait enlevé du marché le lot métallerie qui n'a eu aucune réponse pouvant rendre le marché infructueux. Un devis supplémentaire a donc été demandé pour la réalisation du garde-corps de la rampe d'accès PMR, élément indispensable pour que cette rampe soit aux normes.

Les premiers drapeaux officiels ont été placés aux fenêtres. Un second jeu sera placé de l'autre côté de l'entrée

- Eglise : l'appel d'offre concernant la restauration de la toiture a été fructueux. Les travaux débutent fin avril. M. le maire précise que, durant les travaux, l'Eglise restera néanmoins accessible pour les offices.
- Vie économique : comme pour les ménages, la mairie subit l'augmentation considérable du coût de l'énergie. Afin de réduire cette augmentation, M. le maire informe que les chauffages seront coupés du 15 avril au 15 octobre. Il précise également que les fournisseurs en électricité vont être contactés afin d'obtenir un contrat plus avantageux pour la commune.
- Devenir de l'ancienne mairie :

M. le maire informe que différentes propositions concernant l'ancienne mairie ont été étudiées :

- une habitante était intéressée pour mettre en place une structure de commerce dans l'ancienne mairie. Mais après avoir consulté les différentes instances notamment la CCI, elle s'est rendue compte que cela ne convenait pas avec sa situation familiale. Cependant après avoir appris que Féricy pourrait être éligible à 1000 cafés (avec néanmoins des critères assez particuliers), cette même personne s'est portée volontaire pour travailler ce dossier et explorer cette piste. Travaillant dans la communication, elle a également proposé son aide à la commune dans ce domaine. Proposition chaleureusement accueillie par M. Alleyrat, élu en charge de la communication qui rencontrera donc cette personne.

- M. le maire informe également de la proposition de la présidente des Concerts de Poche qui souhaiterait louer les lieux pour y installer les bureaux de son association. M. le maire précise que le souhait de la municipalité se porte plutôt sur l'installation de commerce ou service à destination des fériciens mais si aucun projet ne venait à aboutir, la location ne serait pas exclue.

Mme Bourges et M. le maire informent qu'une rencontre sera organisée avec toutes les personnes volontaires s'étant manifesté pour travailler avec l'équipe municipale.

Il précise d'ailleurs que, la période de janvier à mars étant une période plus creuse pour les services techniques, des petits travaux de remise en état des lieux seront au programme.

- **Projet route de Barbeau :**

M. le maire rappelle que la commune est propriétaire de terrains constructibles route de Barbeau.

Nos projets actuels nécessitent la vente d'un ou plusieurs terrains (dans la mesure où nous conservons l'ancienne mairie).

Le PLU est très précis sur les possibilités d'aménagement et l'ensemble devra faire l'objet d'un Permis d'Aménager pour un éco-quartier, avec le concours d'un architecte.

La vente des terrains pourra être échelonnée dans le temps en fonction des besoins, bénéficiant ainsi aux travaux de ce mandat mais éventuellement pour amorcer les travaux du prochain mandat et pourquoi pas les premiers travaux de la grande bâtisse.

- **Divers :**

- Mme Loidreau a abandonné son projet d'achat de la bande de terrain communale qui longe sa propriété rue de la Fontaine

- M. le maire informe qu'un rendez-vous a été provoqué avec la DDT concernant divers travaux de remise en état (chaussée déformée) de la route de Féricy vers le Châtelet mais également route de Barbeau. Lors de ce RDV, M. le maire a pu aborder le « problème » des panneaux de limitation de vitesse apposés route de Barbeau limitant la vitesse à 90km/h à seulement 50m des premiers virages. Un courrier va être rédigé pour faire passer cette limitation à 70km/h. Le problème du drain cassé lors des travaux d'acheminement du gaz de la route de Fontainebleau vers Samoreau a également été abordé. Un courrier va également être rédigé pour s'assurer de la prise en compte de cet incident malgré la réparation sommaire.

- M. le maire informe que l'exposition sur les ruchers qui s'est déroulée à la salle des fêtes le week-end dernier a remporté un vif succès : une centaine de visiteurs ont fait le déplacement. M. le maire en profite pour remercier l'association GENE qui a prêté du matériel pour cette manifestation. Les écoles ont également pu profiter de cette exposition. M. le maire précise que les 5 ruches du rucher communal fonctionnent bien et que l'an prochain, elles seront en mesure de produire du miel.

Tour de table :

- Mme Bourges :

- Financement travaux de restauration de la toiture de l'église Sainte Osmane : le montant des dons sur le site de la Fondation du Patrimoine s'élève à 18 398€. Avec l'apport des mécénats, nous atteignons un montant à hauteur de 42 680€.

Un concert pour récolter des fonds a été donné Salle de la Source. Cet événement a également été l'occasion de tester l'acoustique de la salle.

Le prochain RDV sera un concert de gospel à l'église de Machault .

Un projet de Loto est également à l'étude

- Soutien aux ukrainiens : Mme Bourges remercie les élus et bénévoles qui ont effectué le travail de récolte en faveur du peuple ukrainien. Une journée et demi de tri, emballage, mise en carton ont été nécessaires pour ce bel élan de solidarité.

Il reste un peu de vêtements d'hiver qui seront donnés à des associations caritatives.

- Communication : Mme Bourges demande si une réglementation existe concernant l'utilisation des panneaux d'affichage municipaux car elle a pu se rendre compte que toutes les affiches apposées étaient régulièrement recouvertes par d'autres rendant illisibles ces supports de communication événementielle.

M. Alleyrat propose d'insérer un élément détachable dans le journal de Féricy où seraient mentionnées toutes les manifestations communales

M. Carpenter demande pourquoi nous n'apposons pas des panneaux numériques lumineux comme dans la plupart des villages. M. le maire informe que des panneaux avaient été gracieusement proposés par la communauté de communes durant le mandat précédent mais cet apport avait été refusé à cause de la pollution lumineuse mais aussi l'obligation d'alimenter ces panneaux en électricité, l'abonnement mensuel ainsi que la maintenance.

- M. Despots :
 - rappelle que chaque samedi matin, les personnes volontaires peuvent venir le rejoindre dans le parc du Domaine pour entretenir le parc
 - informe que la commande des travaux d'entretien de voirie va être lancée. L'an prochain, une autre méthode sera testée : une commande d'enrobé à froid sera réalisée permettant ainsi aux services techniques de procéder au rebouchage des nids de poule au fur et à mesure des besoins.

- M. Alleyrat informe de la parution prochaine de la lettre.

- Mme Fourgoux-Leclerc :
 - le conseil d'école des 2 écoles a eu lieu et s'est très bien passé
 - le RPI s'est également réuni pour voter son budget. La participation globale des 2 communes reste identique à l'an passé
 - l'école est toujours en attente du passage du technicien pour l'utilisation du tableau numérique. Par contre, les ordinateurs fonctionnent bien et les interventions de M. Doré concernant le traitement de texte et d'un père d'élève sont très appréciées

- Mme Djordjevic :
 - précise qu'entre les dépenses liées au Covid et à la guerre en Ukraine, les subventions d'état sont un peu plus compliquées à obtenir. Elle précise donc que si les subventions espérées ne sont pas obtenues, le projet cantine sera repoussé. Le travail se poursuit sur ce dossier afin d'être prêt à le présenter aux différentes instances pour l'obtention des subventions. Cependant, l'appel d'offre sera déclaré infructueux si les subventions ne sont pas obtenues.
 - le nettoyage de printemps a eu lieu samedi dernier. Les participants n'étaient pas très nombreux : 10 adultes et 6 enfants. Néanmoins, une dizaine de sacs de 100 litres de débris a été ramassée.

Mme Fourgoux-Leclerc suggère de faire passer un mot dans les cahiers des écoles pour ce genre d'activité pour lequel les enfants sont plutôt partants

- Mme Rocher :
 - informe que la boîte à livres est bientôt terminée et sera placée sous le porche de la salle des fêtes, à l'abri.
 - rappelle que les enfants sont attendus ce dimanche dans le parc du Domaine pour récolter les œufs de Pâques. En complément de la chasse aux œufs, une fabrication de petits paniers sera proposée ainsi qu'une animation autour des « boîtes à toucher »
 - rappelle que le PRIF (Prévention Retraite Ile de France) propose plusieurs ateliers aidant les retraités à bien vivre leur retraite. Ainsi le 1^{er} thème portant sur l'utilisation d'internet va bientôt ouvrir ses premières séances. Une réunion d'information a eu lieu à la salle des fêtes. Les ateliers débuteront dès le 19 avril 2022, et ceci 2 fois par semaine jusque fin mai (soit 10 séances). Pour rappel, les ateliers sont organisés dans le cadre de la commission Action Sociale.

Mme Rocher précise que pour cette session où seront abordées les fonctions de base d'internet, la sécurité, les applications : un programme riche, complet et adaptable au niveau des participants. Il est possible de se faire prêter une tablette contre une caution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30